

MAIRIE DE COLOMBIER FONTAINE (Doubs)

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL tenue le 11 JUILLET 2018

Séance n° 38

Le onze juillet deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le 03/07/2018 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE.

Présents :

1. Danièle LEFEVRE (procuration d'Eric SAINTVOIRIN)
2. Olivier BONGEOT
3. Michel BARLOGIS (procuration de Christophe PRETAT)
4. Nathalie JEANNEY
5. René DJAKONI (procuration de Marielle SIMONIN)
6. Liliane FOCK
7. Roland FRAISSE (procuration de Céline HERRMANN)
8. Géraldine SPARAPAN (procuration de Gabriella HONORIO ACOLAT)
9. Joël GEOFFROY

Absents excusés : Eric SAINTVOIRIN (procuration à Danièle LEFEVRE)
Christophe PRETAT (procuration à Michel BARLOGIS)
Gabriella HONORIO ACOLAT (procuration à Géraldine SPARAPAN)
Marielle SIMONIN (procuration à René DJAKONI)

Absent non excusé : Matthieu ROGGY

Secrétaire de séance : Olivier BONGEOT

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 31 Mai 2018
2. Avis sur l'enquête publique « *Demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général au projet de diversification des écoulements dans le lit mineur du Bié* »
3. Demandes de subventions pour les travaux de la falaise rue du Graverot -2^{ème} tranche- au titre de la DETR et du fonds Barnier
4. Demande de subvention communale : les P'tits Cros
5. Décisions modificatives sur le Budget Général et le Budget Eau
6. Révision du Plan Local d'Urbanisme : Avenant au marché d'élaboration du document
7. Adhésion à l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
8. Convention de fonctionnement pour le Relais Petite Enfance
9. Intercommunalité
10. Informations diverses

1. **Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 31 Mai 2018**

Remarques de Monsieur René DJAKONI concernant l'absence de note explicative avec les convocations et le non-recours de la commune pour le bois.

Le compte-rendu de la séance du 31 mai dernier est approuvé par :

POUR : 12

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

2. **Avis sur enquête publique : « Demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général au projet de diversification des écoulements dans le lit mineur du Bié »**

L'enquête publique s'est déroulée en mairie du 18 juin au 3 juillet.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce dossier.

Avis favorable du Conseil Municipal.

3. **Demandes de subventions pour les travaux de la falaise rue du Graverot -2^{ème} tranche- au titre de la DETR et du fonds Barnier**

◆ **Au titre de la DETR**

Suite aux violents orages de juin 2016, la falaise bordant la rue du Graverot nécessite une attention particulière. Des travaux en cours d'exécution ont été préconisés dans un rapport du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) en décembre 2016, appelés « Travaux phase 1 ». Une partie extérieure à la zone d'études et le prolongement direct de la partie 4 sont menaçants (nouveau rapport CEREMA du 29/05/2018).

Des travaux supplémentaires doivent donc être réalisés afin de garantir la protection des habitants de cette rue.

Ces travaux complémentaires consistent à :

- Bornage par un géomètre,
- Installation de chantier/amenée et repli d'un atelier spécialisé pour bétonnage par voie sèche et travaux d'évacuation,
- Abattage contrôlé d'arbres de haute tige compris stabilisation/débitage ou évacuation,
- Evacuation de matériaux éboulés y compris toutes sujétions pour contraintes d'accès,
- Préparation de recette/purges manuelles soignées
- Armature de peau de type treillis soudé PAFC ou grillage double torsion pour ferrailage du voile de confinement,
- Epingles HA 6 mm suivant maillage de 3 unités/m²,
- Voile béton projeté dosé à 350 kg sur épaisseur de 0.08 m sur pointes pour confinement de paroi rocheuse décomprimée y compris réglage des pertes de projection en pied d'ouvrage,
- Barbacanes forées D 40 mm,
- Nettoyage et repli du chantier.

Le coût estimatif de ces travaux est de 29 911,50 € HT (géomètre 1 005 € HT + entreprise 28 906,50 € HT).

Le plan prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DETR (25 %) = 7 477,88 €

Fonds Barnier (50 %) = 14 955,75 €

Autofinancement (25 %) = 7 477,87 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- ◆ approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- ◆ s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant estimatif s'élève à 29 911,50 € HT,
- ◆ s'engage à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2018,
- ◆ sollicite l'aide financière de l'Etat,
- ◆ sollicite les services de l'Etat afin d'obtenir l'autorisation de débiter les travaux avant l'intervention de la décision de subvention.

◆ **Au titre de la loi Barnier**

Suite aux violents orages de juin 2016, la falaise bordant la rue du Graverot nécessite une attention particulière. Des travaux en cours d'exécution ont été préconisés dans un rapport du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) en décembre 2016, appelés « Travaux phase 1 ». Une partie extérieure à la zone d'études et le prolongement direct de la partie 4 sont menaçants (nouveau rapport CEREMA du 29/05/2018).

Des travaux supplémentaires doivent donc être réalisés afin de garantir la protection des habitants de cette rue.

Ces travaux complémentaires consistent à :

- Bornage par un géomètre,
- Installation de chantier/amenée et repli d'un atelier spécialisé pour bétonnage par voie sèche et travaux d'évacuation,
- Abattage contrôlé d'arbres de haute tige compris stabilisation/débitage ou évacuation,
- Evacuation de matériaux éboulés y compris toutes sujétions pour contraintes d'accès,
- Préparation de recette/purges manuelles soignées
- Armature de peau de type treillis soudé PAFC ou grillage double torsion pour ferrailage du voile de confinement,
- Epingles HA 6 mm suivant maillage de 3 unités/m²,
- Voile béton projeté dosé à 350 kg sur épaisseur de 0.08 m sur pointes pour confinement de paroi rocheuse décomprimée y compris réglage des pertes de projection en pied d'ouvrage,
- Barbacanes forées D 40 mm,
- Nettoyage et repli du chantier.

Le coût estimatif de ces travaux est de 29 911,50 € HT (géomètre 1 005 € HT + entreprise 28 906,50 € HT).

Le plan prévisionnel de financement de cette opération s'établit comme suit :

DETR (25 %) = 7 477,88 €

Fonds Barnier (50 %) = 14 955,75 €

Autofinancement (25 %) = 7 477,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- ◆ approuve le projet présenté,
- ◆ sollicite une aide financière maximale complémentaire au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM dit Fonds « Barnier ») afin de financer cette opération - 2^{ème} tranche- de confortement des instabilités de la falaise rue du Graverot,
- ◆ autorise Madame le Maire à signer tous les documents utiles.

4. Demande de subvention communale : Les P-tits Cros

L'association les P-tits Cros a déposé un dossier de demande de subvention qui a été étudié en commission finances le 16 mai dernier. Ce dossier était incomplet, Monsieur BONGEOT, Adjoint aux Finances a rencontré en date du 31 mai 2018 les responsables de l'Association pour faire le point avec eux. Monsieur BONGEOT propose de verser dans un premier temps 50 % de la somme souhaitée, à savoir 200 € et de refaire un point à la rentrée avec l'Association pour pouvoir étudier si besoin à nouveau le dossier d'ici la fin de l'année 2018.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Décisions modificatives – Budget Communal et Budget Eau FPIC et Travaux de la Falaise

Articles	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D - Art 739223 (FPIC)	5 300 €	
D - Art 022 (Dépenses Imprévues)		4 300 €
D - Art 615221 (Entretien Bat. Publics)		1 000 €
D - Art 2112 (Terrains de voirie)	40 000 €	
R - Art 134 (DETR)	7 400 €	
R - Art 1321 (Fond Barnier)	14 900 €	
R - Art 1641 (Emprunt)	17 700 €	

POUR :14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Marché rue des Ouches, du Coutremont, des Crés et des Champs Montants

Articles	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D - Art 2315 (Installations, Matériel et Outillage Technique)		80 000 €
R - Art 131 (Subventions d'Equipement)		11 000 €
R - Art 1641 (Emprunt)		69 000 €

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Révision du Plan Local d'Urbanisme – avenant au marché d'élaboration du document

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision prise le 9 juin 2009 de confier une mission de rédaction du document d'urbanisme, acceptant la proposition du Cabinet RUEZ pour un montant de 20 160 € HT.

Ce contrat a fait l'objet d'un premier avenant, décidant le remplacement du titulaire du marché, le Cabinet RUEZ Associés, par Monsieur Aurélien TISSOT, à compter du 17 janvier 2012.

Monsieur TISSOT présente un second avenant ayant pour objet l'arrêt des études et travaux prévus précisant que les prestations prévues au marché initial ne répondent plus aux dispositions et exigences de contenu et de composition du Plan Local d'Urbanisme, prévues au code de l'urbanisme actuellement en vigueur.

L'exposé étant entendu, le Conseil Municipal par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Accepte les termes de l'avenant présenté,
- Confirme que les honoraires restant de 20 160 € HT (marché initial) – 9 500 € HT (facture payée en octobre 2015) soit 10 660 € HT sont considérés comme libérés et ne seront pas à verser à Monsieur TISSOT,
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

7. Adhésion à l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

La Commune de Colombier-Fontaine est intégrée de droit au périmètre de PMA depuis le 1^{er} janvier 2017. L'ADU est une association créée en 1990 et financée par des fonds publics. Elle accompagne pour tout projet d'urbanisme et d'aménagement du territoire (élaboration du SCoT Nord Doubs).

En outre, l'ADU intervient pour :

- L'élaboration des PLU et cartes communales,
- La réalisation d'analyses et statistiques,
- L'apport de conseils pour des programmes de construction,
- L'accès aux ressources, bases de données et fonds documentaire.

La participation financière pour l'adhésion à l'ADU est de 0,60 €/habitant/an, soit un coût pour Colombier-Fontaine de 823,20 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion de la commune à l'ADU et désigner un Elu Titulaire et un suppléant pour la représentation en assemblée générale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard,
- Désigne :

• **Monsieur Olivier BONGEOT (titulaire)**

• **Monsieur Roland FRAISSE (suppléant)**

pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'ADU respectivement comme titulaire et suppléant,

- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette adhésion.

8. Convention de fonctionnement pour le Relais Petite Enfance

Madame le Maire rappelle que la commune de Voujeaucourt était signataire d'une convention de fonctionnement du Relais Intercommunal Familles Assistantes Maternelles avec la commune de Bavans et la Communauté de Communes des Trois Cantons.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2017, la CC3C a fusionné avec Pays Montbéliard Agglomération, créant une nouvelle entité administrative. Un avenant à la convention initiale avait donc été établi en 2017, permettant à PMA de se substituer à la CC3C durant cette année de transition.

Cette dernière devait en effet permettre à PMA de définir le périmètre de compétence liée à la Petite Enfance.

Au terme de sa réflexion, PMA, lors de son conseil communautaire du 21 décembre 2017 a décidé de ne pas prendre la compétence Petite Enfance, laissant ainsi aux communes le financement et la gestion des Relais Assistantes Maternelles.

A ce jour, les communes qui y participaient maintiennent leur adhésion (Bavans, Berche, Dampierre sur le Doubs, Colombier-Fontaine, Etouvans, Lougres, Villars-sous-ECOT et Voujeaucourt).

En outre, de nouvelles communes (Allondans, Courcelles les Montbéliard et Bart) ainsi que le Syndicat de la Chaulière ont fait savoir qu'ils souhaitent adhérer au « Relais Petite Enfance » se substituant au RIFAM actuel. Il convient donc de modifier la convention initiale du RIFAM pour l'adapter au nouveau périmètre du Relais.

Ainsi, un projet de convention est présenté. Outre la description de la structure, la convention fixe également les modalités d'adhésion, de participation et de gestion financière. A ce titre, il faut préciser que le siège du Relais Petite Enfance reste basé à Voujeaucourt, pour y organiser son fonctionnement. Les services communaux de Voujeaucourt continuent d'assurer la comptabilité du Relais, la gestion et la paie de l'agent coordonnateur.

La CAF du Pays de Montbéliard a validé le projet et a délivré à la commune de Voujeaucourt, gestionnaire du service, un agrément pour une durée de 4 ans (1^{er} janvier 2017 – 31 décembre 2020).

Un budget prévisionnel a été estimé à 47 020 € pour l'année 2018 qui permettra de définir une participation de l'ensemble des adhérents. Le plan de financement du fonctionnement du Relais se décline comme suit :

- Pour la CAF : prestation de service ordinaire (PSO) : $47\,020 \times 43\% = 20\,218,60$ € et prestation de service enfance jeunesse (PSEJ) : 15 823,79 € soit un total de 36 042,39 €,
- Pour le Conseil Départemental : une subvention annuelle de 8 418 €,
- Pour les communes adhérentes : 2 559,61 € restent à leur charge. Ce solde est réparti entre chacune au prorata du nombre d'habitants connus lors du dernier recensement de la population (source INSEE).

∞ la subvention prévisionnelle des communes membres est de 2 559,61 €.

Colombier-Fontaine compte 1 372 h et le nombre d'habitants total pour le secteur du relais est de 16 942 habitants.

Ratio de la population pour Colombier-Fontaine : $1\,372/16\,942 = 8,10\%$

Montant prévisionnel pour Colombier-Fontaine : $2\,559,61 \text{ €} \times 8,10\% = \underline{\underline{207,33 \text{ €}}}$

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de fonctionnement proposé pour le Relais Petite Enfance et d'autoriser Madame le Maire à signer ce document.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9. Intercommunalité

Lors du dernier conseil communautaire en juin dernier, il a été évoqué les travaux prévus dans le bâtiment de l'ex CC3C concernant la maison médicale.

10. Informations diverses

- **Sécurisation du bourg centre** : zone à 30 km/h prévue. Devis demandé pour les panneaux nécessaires pour cette opération.

- **Ideha** : cession du terrain de l'ex champ de foire à leur demande pour l'euro symbolique. Construction sur environ 1/3 du terrain, les 2/3 de surplus étant destinés à la construction de maisons d'habitation. Vérifications faites par Olivier BONGEOT : l'opération serait réalisable dans ce sens mais en mentionnant bien dans l'acte de vente que les 2/3 seraient pour construction de maisons. Rendez-vous prévu prochainement pour présentation du bilan.

- **Fleurissement du village** : réalisé par l'Association ASEA Nord Franche-Comté (Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte) qui vient en aide aux jeunes en difficulté. Main d'œuvre gratuite, seules les fleurs/plantes sont à la charge de la commune. Lors de la plantation, des enfants du périscolaire ont donné la main : ils étaient enchantés !

- **PMA – Ateliers SCOT** : les travaux d'élaboration du SCOT vont reprendre à PMA et des ateliers vont être mis en place.

- **Qualité de l'eau** : rapport annuel pour 2017 porté à la connaissance du conseil municipal.

- **La police de sécurité du quotidien** : étude par le commandant de gendarmerie de Montbéliard pour la mise en place d'un intervenant social de la gendarmerie dans les locaux de la brigade de proximité à Etupes. Cette personne aurait compétence sur l'ensemble de la compagnie qui assure la sécurité sur 162 communes et au profit de 112 464 habitants.

- **Ecole Maternelle** : les travaux de réparation du mur d'une classe suite au problème intervenu après inondation devraient avoir lieu 3^{ème} semaine de juillet.

- **Micro tracteur** : bien assuré auprès de la SMACL.

- **Transport à la demande** : PMA lors de l'établissement des circuits dans le cadre du T.A.D. avait prévu d'orienter les personnes intéressées sur Pont de Roide. Suite à une lettre commune entre Etouvans, Berche et Colombier-Fontaine le 19/06/2018, PMA est revenu sur sa décision et le transport à la demande sera fera bien sur Montbéliard.

- **Passerelle de Lougres** : suite aux dégâts causés à la passerelle reliant Colombier-Fontaine à Lougres et vu le montant des travaux qui devraient être engagés, les deux communes ont pris un arrêté interdisant le passage sur la passerelle et ont mis en place des protections interdisant aux usagers de passer.

Une lettre conjointe entre Lougres et Colombier-Fontaine a été adressée à PMA demandant que cet ouvrage soit reconnu d'intérêt communautaire (dans le cadre du tourisme notamment). Pas de réponse à ce jour de la part de PMA.

- **Réunion entre l'ARS** (Agence Régionale de la Santé), Monsieur & Madame J.Marc CLEMENT, Olivier BONGEOT et Madame le Maire le 28/06/2018 : le docteur CLEMENT est disposé à louer son local médical (avec tout le matériel) à la commune moyennant un loyer et le montant des charges pour mettre en place un cabinet de médecins. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu courant septembre pour faire le point.

- **Dossier Ambroisie** : Joël GEOFFROY avait été nommé référent lors du conseil du 17/07/2014.

- **Journal de l'école années 2016-2017 et 2017-2018** : à la disposition des conseillers au secrétariat. Des clés USB ont été remises aux enfants de CM2 qui partent en 6^{ème} à la rentrée prochaine.

- **La commission Bois** devra se réunir à la rentrée pour réfléchir à l'octroi du bois.

- **Construction d'un nouveau terrain synthétique** : suite à une demande de Monsieur DUFOUR, dirigeant de l'équipe féminine de football et en vue de la coupe du monde 2019 qui se déroulera en France, un courrier a été adressé à PMA dans le cadre de la mutualisation. Pas de réponse à ce jour.

- **Le platelage de la bascule** a été refait.

- Madame le Maire informe qu'il n'y aura **plus de note explicative** jointe aux convocations du conseil municipal.

- Si les conseillers ont des remarques à faire concernant le travail des employés communaux, qu'ils s'adressent **directement à Madame le Maire.**

- La réfection des **tribunes du Stade** sont toujours à l'ordre du jour mais pas prévue pour l'instant en raison des congés d'été des employés., comme dit récemment.

Sortie d'Olivier BONGEOT à 20h25.

- **Le carottage au stade Walter Baumann** a été réalisé l'an dernier comme préconisé par le représentant de la société ID Verde. Une réunion à l'époque avait d'ailleurs eu lieu avec Messieurs BUESSARD et PERROT.

- Madame le Maire informe qu'il n'y aura pas de courrier de réponse au sujet des différents points évoqués dans les informations diverses puisque chaque conseiller est destinataire du présent compte-rendu et que celui-ci est affiché au panneau d'affichage de la Mairie.

- Lecture d'un courrier du Président de **l'Association Saint-Jean** au sujet de la non attribution de la subvention communale.

Clôture de la séance à 20h45.